

Application de l'article 47 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de Y. TAJMOUT, Conseillère communale, relative à l'aménagement de l'espace public comme outil de prévention

Y. TAJMOUT donne lecture du texte suivant :

Y. TAJMOUT geeft lezing van de volgende tekst:

Lorsqu'on parle d'insécurité, on évoque souvent la présence policière. Mais la sécurité d'une commune ne se joue pas uniquement dans l'intervention des forces de l'ordre. Elle se construit aussi dans la manière dont nous aménageons l'espace public. L'éclairage des rues, la visibilité des espaces, l'entretien des lieux publics ou encore la conception des aménagements urbains ont un impact direct sur le sentiment de sécurité des habitants.

À Anderlecht, de nombreux habitants signalent régulièrement des rues insuffisamment éclairées, des zones peu visibles ou mal entretenues, des aménagements urbains créant des angles morts ou des espaces anxiogènes. Ces situations alimentent un sentiment d'insécurité réel, particulièrement ressenti par les femmes, les personnes âgées et les jeunes, qui doivent parfois adapter leurs déplacements pour éviter certains endroits. La prévention passe aussi par un urbanisme intelligent et sécurisant.

Dès lors, je souhaiterais poser les questions suivantes au Collège :

- La Commune dispose-t-elle d'une cartographie des zones identifiées comme problématiques en matière d'éclairage public ou d'aménagement urbain ?
- Un audit récent de l'éclairage public à Anderlecht a-t-il été réalisé ? Si oui, quels en sont les résultats ?
- La Commune intègre-t-elle une approche genrée de la sécurité dans la conception et la rénovation des espaces publics ?
- Quels investissements concrets sont prévus pour 2026 afin d'améliorer l'éclairage, la visibilité et le sentiment de sécurité dans les quartiers les plus sensibles de notre commune ?

Monsieur l'Echevin MILQUET donne lecture de la réponse suivante :Mijnheer de Schepen MILQUET geeft lezing van het volgende antwoord:

Vous soulevez en effet un point important. Comme vous l'avez dit, la sécurité ne dépend pas seulement de la présence policière, elle passe aussi par la manière dont on aménage l'espace public, l'éclairage, la visibilité, l'entretien des lieux, jouent en effet un

rôle concret dans le sentiment de sécurité, en particulier pour les femmes, les personnes âgées et les plus jeunes.

En réponse à votre première question concernant la cartographie des zones problématiques, la Commune ne dispose pas encore aujourd'hui d'une cartographie complète et organisée.

Cependant, nous avons plusieurs sources d'information : les signalements des habitants, les retours des services communaux, les constats de terrain, ainsi que les informations provenant de la police et des équipes de prévention. Tout cela nous permet de prioriser les interventions, notamment avec « Sibelga », qui gère l'éclairage public. Par ailleurs, je voudrais aussi souligner le rôle des antennes de proximité (dispositif « LISA ») dont les équipes sont présentes au quotidien dans les quartiers. Ce qui leur permet de bien connaître le terrain, les habitudes des habitants et les endroits qui posent des problèmes.

Ce travail se fait de manière transversale, en lien avec les équipes du « Cadre de Vie », des « Travaux publics » et de l'« Entretien », mais aussi avec le service « Prévention », en particulier les « Gardiens de la Paix », ainsi qu'avec la police de proximité.

Cette collaboration permet de faire remonter plus rapidement les problèmes liés à l'éclairage ou à l'aménagement, mais aussi d'agir en amont, dans une logique de prévention. En créant du lien entre les habitants et les services, ce dispositif participe à un contrôle social positif à travers une présence renforcée, une attention collective accrue, et des espaces publics mieux occupés. Cela contribue directement à renforcer le sentiment de sécurité.

Quant à votre deuxième question concernant un éventuel audit de l'éclairage public, il faut rappeler que celui-ci n'est pas géré directement par la Commune, mais par « Sibelga », cela à l'échelle de la Région de Bruxelles-Capitale. Il n'existe donc pas un audit communal unique, mais bien un suivi technique continu assuré par ce gestionnaire. Ce travail s'inscrit dans le « Plan lumière » d'Anderlecht, qui prévoit notamment le remplacement progressif des luminaires par des LED, une amélioration de la qualité de l'éclairage et une meilleure efficacité énergétique.

Depuis 2023, « Sibelga » a lancé un programme de conversion de l'ensemble de l'éclairage public vers du LED télécontrôlé. Dans ce cadre, chaque rue fait l'objet d'une analyse photométrique, afin de garantir un éclairage suffisant et conforme aux normes en vigueur, notamment en termes d'intensité lumineuse et d'uniformité. Ce programme, qui doit se poursuivre jusqu'en 2030, permettra une remise à niveau progressive de l'éclairage dans toute la commune. À Anderlecht, à ce jour, 4.394 points lumineux sur 8.814 qui ont déjà été convertis en LED. Pour l'année 2026, 16 projets sont planifiés, représentant un total de 822 points lumineux à convertir.

Par ailleurs, lorsqu'un problème d'éclairage insuffisant est signalé ou constaté, une analyse est réalisée et, le cas échéant, des adaptations peuvent être envisagées. « Sibelga » dispose également de luminaires en stock, ce qui permet de faciliter les interventions lorsque cela est nécessaire. En cas de panne, des délais d'intervention sont définis, généralement de l'ordre de 2 à 5 jours ouvrables, en fonction de la nature de l'intervention. Dans certaines zones prioritaires, identifiées comme « hot spots » en collaboration avec la Commune et les autorités régionales, une attention particulière est portée afin de traiter les situations dans les meilleurs délais.

En réponse à votre troisième question concernant l'approche genrée de la sécurité, nous sommes attentifs au fait que chacun ne vit pas l'espace public de la même manière. Dans les projets de réaménagement, des consultations sont organisées avec les habitants, ce qui permet de prendre en compte les différents ressentis, notamment celui des femmes. Concrètement, cela se traduit par une attention portée à la visibilité, aux cheminements, à l'éclairage des passages et à la réduction des angles morts. C'est un point important, sur lequel nous pouvons encore progresser pour aller vers une approche plus systématique.

Enfin, je tiens à préciser que, dans chaque nouveau projet de construction ou de réaménagement de l'espace public, ces enjeux sont pris en compte dès le départ. Cela signifie qu'on réfléchit à la qualité de l'éclairage, à la visibilité, aux cheminements, aux angles morts, mais aussi aux usages réels des habitants. L'objectif est de concevoir des espaces qui soient non seulement fonctionnels, mais aussi sécurisants et agréables à vivre au quotidien.

Quant à votre dernière question concernant les investissements prévus pour 2026, ceux-ci passent principalement par le programme de « Sibelga ». Les priorités sont la poursuite du passage aux LED, des interventions ciblées dans les zones prioritaires et une amélioration globale de la qualité de l'éclairage.

De son côté, la Commune agit aussi avec des réaménagements ponctuels, des améliorations de la visibilité, notamment via l'élagage et le dégagement de certaines zones, ainsi qu'une attention particulière autour des lieux sensibles comme les écoles ou les espaces très fréquentés. Il faut toutefois être clair, les réaménagements complets restent limités dans le contexte budgétaire actuel et doivent être prioritaires.

Pour conclure, la Commune continue à travailler pour améliorer la qualité de l'espace public et renforcer le sentiment de sécurité, en collaboration avec « Sibelga » et les acteurs de terrain. Si des actions concrètes sont déjà menées, nous devons encore renforcer notre approche, notamment en structurant mieux les informations et en prenant en compte davantage le ressenti des habitants.